

CHAVEIGNES

En direct de la Mairie



Numéro 25 - décembre 2009
... En direct de la Mairie
Périodique d'informations municipales

MOT DU MAIRE

En cette année 2009, la crise d'ampleur mondiale aura laissé bien des méfaits : entreprises grandes ou petites et commerces ont soufferts, l'emploi disparu ou menacé. Tous vivons encore une période difficile. Malgré tout, les initiatives et les projets persistent. Le partenariat attendu n'a pas été à la hauteur de nos espérances. Conjoncture oblige, mais les différentes aides financières nous ont permis même avec retard, la réalisation de travaux néanmoins conséquents.

Notre politique de l'offre avec plus de services commence à porter ses fruits. Ceci implique un accueil et des infrastructures d'accès pour ce faire.

Les aménagements de Thuet, la Grenouillère et Gué Roger avec effacement des réseaux, régulation des eaux pluviales, pistes cyclables et piétonne traduisent ce principe.

Notre PLU, avec son zonage proposé, défini et arrêté puisque voté à l'unanimité par le Conseil Municipal, poursuit donc sa procédure pour se finaliser en 2010. Chaveignes s'organise pour s'urbaniser et prévenir son avenir.

Notre garage communal est lui aussi édifié, fonctionnel, avec ses abords aménagés et sécurisés. Notre église est prémunie d'un système anti-foudre pour sa protection totale.

Notre lotissement avec 5 maisons et bientôt une sixième, se construit.

Je n'oublie pas le quotidien avec le travail effectué par nos personnels, les conseillers, les initiatives et animations de nos associations et de tous nos partenaires qui font vivre notre commune.

D'autres projets sont en cours, le photovoltaïque, les voiries et leurs abords, le fleurissement... Vaste programme en perspective... je suis optimiste, nous sommes sur la bonne voie pour pérenniser notre commune.

Je vous invite tous jeunes et moins jeunes, anciens et nouveaux habitants, artisans commerçants, aux vœux traditionnels le Vendredi 15 janvier 2010 en notre salle des fêtes à 19h00.

En attendant je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à tous mes vœux de santé, travail et bonheur pour cette nouvelle année.

Le Maire,

Philippe DUBOIS



BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Section d'exploitation

Résultat reporté	+ 192 317.76 E
Dépenses de l'exercice	233 421.20 E
Recettes de l'exercice	332 798.38 E
Résultat de clôture	+ 291 694.94 E

Section d'investissement

Résultat reporté	- 20 621.71 E
Dépenses de l'exercice	154 881.35 E
Recettes de l'exercice	103 118.28 E
Résultat de clôture	- 72 384.78 E

Restes à réaliser

Dépenses	41 200.00 E
Recettes	42 788.00 E

Résultat définitif

Affectation du résultat

BUDGET PRIMITIF 2009

Section d'exploitation

équilibrée en recette et en dépense

Section d'investissement

équilibrée en recette et en dépense

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Taxe d'habitation	8.37 %
Taxe foncière (bâti)	11.55 %
Taxe foncière (non bâti)	34.21 %
Taxe professionnelle	7.15 %

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Section d'exploitation

Résultat reporté	+ 61 694.28 E
Dépenses de l'exercice	54 707.85 E
Recettes de l'exercice	65 331.17 E
Résultat de clôture	+ 72 317.60 E

Section d'investissement

Résultat reporté	- 4 784.20 E
Dépenses de l'exercice	19 016.79 E
Recettes de l'exercice	24 170.03 E
Correction ICNE	- 3643.93 E
Résultat de clôture	- 3274.89 E

Restes à réaliser

Dépenses	0.00 E
Recettes	0.00 E

Résultat définitif

Affectation du résultat

BUDGET PRIMITIF 2009

Section d'exploitation

équilibrée en recette et en dépense à :

Section d'investissement

équilibrée en recette et en dépense à :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Section d'exploitation

Résultat reporté	- 27 672.59 E
Dépenses de l'exercice	266 055.29 E
Recettes de l'exercice	111 491.12 E
Résultat de clôture	- 182 236.76 E

Section d'investissement

Résultat reporté	+ 20 000.00 E
Dépenses de l'exercice	10 025.39 E
Recettes de l'exercice	180 000.00 E
Résultat de clôture	+ 189 974.61 E

Restes à réaliser

Dépenses	0.00 E
Recettes	0.00 E

Résultat définitif

Affectation du résultat

BUDGET PRIMITIF 2009

Section d'exploitation

équilibrée en recette et en dépense à : ----

Section d'investissement en suréquilibre

Equilibrée en recette et en dépense à : ----

SUBVENTIONS VERSEES

ADMR de Richelieu	150 E
Anciens Combattants de Chaveignes	60 E
Automne Paisible de Richelieu	150 E
Chaveignes Accueil	152 E
Club de la Bonne Entente de Chaveignes	152 E
Comice Agricole Arrondissement de Chinon	60 E
Comité des Fêtes de Chaveignes	1 500 E
Halte Garderie Caramel de Richelieu	100 E
Restos et Relais du Cœur	200 E
Syndicat de Chasse de Chaveignes	200 E
Union Commerciale Artisanale de Chaveignes	200 E
GIPSIL	157 E
Prévention Routière	50 E
Safraniers de Touraine	152 E
Vienne Appart	120 E
FLES de Chinon	150 E
Mission Locale de Chinon	150 E

FINANCES

VERSEMENT ANTICIPE FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

Vu le code général des collectivités territoriales le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget de la commune de Chaveignes 827 050.00 E de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 340.43 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure la convention par laquelle la commune de Chaveignes s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA.

CONVENTION AVEC LE SIAEP DE COURCOUE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention doit être signée avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de la région de Courcoué lors de travaux réalisés sur la commune, une participation de 70 % du montant des travaux étant demandée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant le renforcement de réseau Rue de Champvent – Chemin du 19 mars.

MARCHE FERMIER : REGIE ET EMPLACEMENT

Le Conseil Municipal propose pour la régie du Marché Fermier Marché Gourmet de modifier les tarifs des emplacements comme suit :

- ✓ Sans électricité : 20 E pour 3 ml et 7 E le ml supplémentaire
- ✓ Avec électricité : 25 E pour 3 ml et 7 E le ml supplémentaire
- ✓ Emplacement pour les associations et les personnes qui tiennent une buvette : 76 E

PRETS ALPHA DIL

Attribution de subventions à l'association Alpha Dil de Chinon représentant 10 % du montant du prêt accordé par l'association aux créateurs d'entreprise suivants :

- ✓ Christine LECOMTE, "La Grenouillère" : subvention de 400 E
- ✓ Madame AGENEAU, « La Grenouillère » : subvention de 300 E

EMPLOYÉS COMMUNAUX

REGIME INDEMNITAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et vote à bulletins secrets l'institution du régime indemnitaire et fixe le coefficient multiplicateur pour l'IAT à 2 et le taux de majoration en pourcentage à 200 % pour l'IFTS.

REMPLACEMENT MALADIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale un agent administratif en remplacement d'un agent en maladie.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Pays de Richelieu et la Commune de Chaveignes pour des petits travaux techniques et/ou d'entretien dans les locaux de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement situés sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ASSAINISSEMENT

REVISION DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants du service d'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2009 :

Consommation : 1.125 E HT le M3 d'eau collecté et traité en eau usée (non compris le prix du M3 d'eau distribué)

Abonnement au réseau de collecte et traitement des eaux usées : 98 E HT par an (non compris l'abonnement à la distribution de l'eau)

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à bulletins secrets le principe de remboursement anticipé d'une partie d'emprunt du service assainissement, à hauteur de 30 000 Euros avec 8 voix pour le remboursement anticipé et 6 voix pour le reversement du montant au budget de la commune. La Caisse d'Epargne doit donner des précisions sur les conditions d'une telle opération.

PROCEDURE SUR LES DEGREVEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Véolia Eau demandant au Conseil Municipal de délibérer afin de donner son accord pour que le dégrèvement de la part assainissement soit effectué directement lorsqu'une fuite en terre a été constatée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Véolia Eau à effectuer directement le dégrèvement de la part assainissement sur l'ensemble des dossiers « fuite en terre » reçus.

BATIMENTS

TRAVAUX DANS LA SALLE DES FETES :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise CHARRAIS relatif à la modification électrique de la salle des fêtes sur les projecteurs extérieurs dont le montant s'élève à 217.92 Euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux par l'entreprise CHARRAIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de rideaux pour la salle des fêtes pour un montant d'environ 1 500 E. D'autre part, il est décidé de demander un devis pour l'acquisition d'un lave-vaisselle.

LOGEMENT LOCATIF DU PRESBYTERE :

CHOIX DU MENUISIER

Le Maire présente au Conseil Municipal différents devis relatifs au changement d'une fenêtre dans le logement du presbytère. Menuiserie Richelaise : 595 Euros HT ; Menuiseries Vincent Delmas : 606 Euros HT ; Menuiserie Bonnet – Vincent Bigot : 608 Euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à la Menuiserie Bonnet – Vincent Bigot pour un montant de 608 Euros HT.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

(PRODUCTION ELECTRIQUE)

- Monsieur MELIN de l'entreprise Energie+ présente et donne des précisions sur sa proposition d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage communal, en vue de la fourniture d'électricité à EDF.

L'estimatif s'élève à 62 169.68 Euros HT auquel il faut rajouter les frais d'étude et de raccordement électrique. Afin de connaître la viabilité du projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déposer des demandes de subventions auprès des organismes suivants : ADEME, Région Centre, Conseil Général, SIEIL et la Communauté de Communes du Pays de Richelieu.

Le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Ademe ont fait part à la commune qu'ils n'avaient pas d'enveloppe budgétaire pour le projet photovoltaïque. Le SIEIL subventionne le projet à 30 %.

GARAGE COMMUNAL : DEVIS COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis complémentaire relatif au garage communal pour la fourniture et pose de bardage. Son montant s'élève à 6 615.80 Euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour un montant de 10 354 E afin d'effectuer les travaux à l'église. Le Conseil Municipal décide d'engager les travaux.

VOIRIE ET RESEAUX

CURAGE DES FOSSES : ROUTE DE THUET

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise Claudy BAUGE relatif au curage des fossés « Route de Thuet » dont le montant s'élève à 505 Euros HT pour 350 mètres linéaires. Le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux par l'entreprise BAUGE.

TRAVAUX ROUTE DE VERRIERES

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DARDENTE Dominique d'un montant de 405 E HT pour la création de fossé Route de Verrières et busage de deux passages. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

DEVIS GFTP

Monsieur le Maire présente le devis de GFTP d'un montant de 3 120.10 E pour des travaux de voirie à La Persillière. Ce devis est accepté. Il est décidé que la commission voirie se réunira le samedi 19 septembre pour donner les priorités des différents travaux de voirie sachant que la commune a bénéficié d'une attribution de 5 495 E du Conseil Général.

CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 5 km 600 de chemins ruraux de la commune vont être déclarés en voirie commu-

nale. Il indique que les portions à prendre à la charge de la commune pour la réfection des chaussées sont la Route des Puits, les Bruères, Champvent sortie du lotissement et portion du 19 Mars, la Route de Champigny, des estimatifs sont en attentes.

AMENAGEMENT ROUTE DE THUET, RUE DE LA GRENOUILLERE ET GUE ROGER :

APPEL D'OFFRES POUR MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel d'offres pour marché de maîtrise d'œuvre en procédure adapté concernant les travaux d'aménagement de la route de Thuet, de la rue de la Grenouillère et rue du Gué Roger. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure.

DEVIS DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis relatifs à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voirie Route de Thuet, Rue de la Grenouillère et Gué Roger avec la création d'un bassin dans le secteur de la Grenouillère. Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude AGATE d'Azay le Rideau pour un montant de 23 669.25 Euros HT.

CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de prix des entreprises pour réaliser les travaux d'aménagement de la Route de Thuet, des Rues de la Grenouillère, du Gué Roger et création d'un bassin à la Grenouillère :

EUROVIA : tranche ferme : 573 547.85 EHT Option 2 : 89 640 E HT

HEGRON – TPPL : tranche ferme : 476 452.80 E HT Option 2 : 76 443 E HT

COLAS : tranche ferme : 508 703.40 E HT Option 2 : 52 837.80 E HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise TTPL/HEGRON pour un montant de 476 452.80 E HT pour la tranche ferme et 76 443 E HT pour l'option 2.

MISSION SPS

Monsieur le Maire présente les devis relatifs à la mission SPS pour les travaux d'aménagement Route de Thuet, Rues de la Grenouillère et Gué Roger :

- BATEC : 1 185 E HT
- CAP'S : 1 500 E HT
- ACP2S : 1 395 E HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir BATEC pour un montant de 1 185 E HT.

SIEIL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR EFFACEMENT DU RESEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique, Route de Thuet et Rue de la Grenouillère et s'engage à régler la participation communale s'élevant à 10 842.77 E Net.

SIEIL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE THUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du SIEIL pour l'extension de l'éclairage public Route de Thuet pour l'année 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès de Monsieur le Député pour les travaux de voirie et d'aménagement de la Rue de la Grenouillère et la rue du Gué Roger

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU TOURISME

Suite à l'implantation sur la commune de Chaveignes de la Résidence de Loisirs « Le Relais du Plessis », la commune supporte seule tous les aménagements nécessaires pour sécuriser l'accueil des touristes. Le montant des travaux s'élève à 243 077 E HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire les demandes de subventions auprès de Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu et Monsieur le Président du Conseil Général

EMPRUNTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place des emprunts pour l'aménagement Route de Thuet, Rue du Gué Roger et Rue de la Grenouillère comme prévu dans le budget voté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt à savoir :

Moyen Terme : 125 000 E - Durée : 84 mois – Prêt à taux fixe 2.96 % - Périodicité : annuelle

Court Terme : 120 000 E - Durée : 24 mois – Prêt à taux variable Index Euribor – Périodicité : annuelle

Court Terme d'attente : 125 000 E - Durée : 24 mois – Prêt à taux variable Index Euribor – Périodicité : annuelle

URBANISME

COMMISSION URBANISME : CONFORMITE SUITE AUX ACHEVEMENTS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la formation d'une commission urbanisme pour statuer sur la conformité des travaux effectués chez les particuliers. Ils ont fait l'objet d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux autorisés suite à l'instruction d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la constitution d'une telle commission et vote à bulletins secrets l'installation des membres : Philippe DUBOIS, Marie-Noëlle AUDOUARD, Jean-Jacques GIRAULT, Roger DUPRÉ et Claudy DUBOIS.

PLAN LOCAL D'URBANISME

BUREAU D'ETUDES

- Monsieur le Maire rappelle que la Sarl Atelier 8 ½ a qui été confié le dossier d'élaboration du PLU a déposé le bilan. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier au Bureau d'Etudes TOPOLIGER à Angers la finalisation de l'élaboration du PLU, une nouvelle proposition de prix devant être faite.
- Le 15 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU qui sera mis à enquête publique en 2010.

PROPOSITION DE PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Afin de limiter la servitude de protection aux espaces naturels ou bâtis se trouvant dans le champ de visibilité de chaque monument, le service départemental de l'Architecture du Patrimoine d'Indre-et-Loire propose un nouveau périmètre de protection. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition variante qui intègre la totalité du Parc. Cette décision devra être prise en compte au niveau du PLU et soumise à enquête publique.

LOTISSEMENT A CHAMPVENT

TRANSFERT DES PARCELLES INSCRITES ACTUELLEMENT AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réalisation du lotissement, il est nécessaire d'intégrer les parcelles ZM 23 et ZM 34 du budget de la commune sur le budget du lotissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ces intégrations pour un montant d'un Euro symbolique pour chaque parcelle soit un total de 2 Euros.

VENTE DE TERRAIN A M. ET M. LEFEVRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle ZM 44 (lot n° 5) du lotissement de Champvent d'une superficie de 1 099 m² à M. LEFEVRE Jérôme et Mme LEFEVRE Céline domiciliés Allée de Verrières à Chaveignes au prix de 23.92 E le m². Il est décidé de confier la rédaction de cet acte à Me GRAVEL, notaire à Richelieu, Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette vente.

FONCIER

AMENAGEMENT DE LA PARCELLE ZO 44 (CARRIERES DE CHAUVIN)

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle ZO 44 sise « Les Carrieres de Chauvin » pourrait accueillir des entreprises. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'étudier les possibilités pour cette opération et l'aménagement du terrain.

ACHAT DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE

En accord avec M. et Mme CREUZON Pascal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir à l'Euro symbolique une partie de la parcelle D 360 (environ 4m²) pour l'implantation d'un poteau. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

DIVERS

CESSION DE LA MAISON 6 RUE DU GUE ROGER

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de cette habitation à 125 000 Euros. L'acte de vente sera établi par Maître GRAVEL, notaire à Richelieu.

FLEURISSEMENT

La commission « Fleurissement » présente des propositions sur le fleurissement de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les travaux suivants :

- Cour du Presbytère : réalisation d'un massif par l'entreprise CAILLER pour 393.94 E TTC.
- Cour du Presbytère : plantation de rosiers sur la façade de la salle des fêtes par l'entreprise CAILLER pour 315.74 E TTC.
- Place de la Mairie : massif par l'entreprise CAILLER pour 438.73 E TTC.
- Place du 19 mars : massif par l'entreprise BERGERON pour 921.02 E TTC.

BASSIN D'INCENDIE : CONVENTION AVEC INTERMARCHÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que Intermarché utilise, pour la sécurité du magasin, le bassin d'incendie sis « rue de la Grenouillère ».



ETAT CIVIL



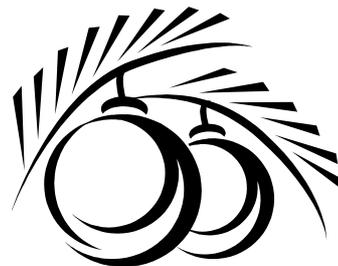
Naissances

Zoé FOURMY



Décès

Denis GUILLEMAIN
Gilles LE CLERRE
Gabriel GABORIEAU
Maria GONZALES
Georges ARMBRUDSER
Georges THIBAUT





Le recensement de l'agriculture est une opération mondiale

Le recensement de l'agriculture correspond à une recommandation de la FAO (Food and Agriculture Organization), l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Ainsi, au cours de l'une des années de la décennie 2006 – 2015, aura lieu le neuvième Programme mondial de recensement de l'agriculture (Recensement de l'agriculture mondial 2010).

Un recensement agricole est une opération statistique de collecte, traitement et diffusion de données sur la structure du secteur agricole couvrant la totalité de chaque pays. Il consiste à recueillir des données sur la taille des exploitations agricoles, le régime foncier, l'utilisation des terres, les superficies récoltées, l'irrigation, le cheptel, les actifs, la main-d'œuvre et les autres facteurs de production agricole.

Une centaine de pays avaient participé à la campagne de recensement en 2000, représentant 84 % de la population mondiale. Ces chiffres devraient augmenter pour le recensement 2010.

Les textes clés

Au niveau européen : règlement CE n°1166/2008 du Parlement européen et du Conseil

Au niveau national : décret du Premier ministre n°20 09-529 du 11 mai 2009 NOR AGRS0908259D
arrêté du 11 mai 2009 NOR AGRS0908260A

Les dates à connaître en France

Septembre 2009 à janvier 2010 : réalisation de l'opération Source (Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Commune et à Enquêter) consistant à valider en mairie la liste des exploitations agricoles.

Septembre 2010 à mars 2011 : réalisation du recensement agricole de 2010 proprement dit. Un enquêteur se déplace chez chaque exploitant agricole pour l'interroger sur son exploitation et ses moyens de production.

Qu'est ce qu'une exploitation agricole ?

Dans leur très grande majorité, les exploitations agricoles produisent des produits agricoles (voir liste en pages intérieures) et atteignent une certaine dimension (voir en dernière page). C'est ce qui les définit.

Quelques exceptions existent toutefois :

- certaines exploitations ne produisent pas mais, du fait qu'elles entretiennent des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales et parce qu'elles perçoivent à ce titre des droits à paiement unique (DPU), elles sont retenues comme exploitations agricoles.
- certaines unités économiques mettent des terres à disposition d'éleveurs pour qu'ils y fassent paître leurs animaux. Elles sont également retenues comme exploitations agricoles.

recensement
agricole
2010



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Fête Nationale mais aussi communale pour tous. Conjointement avec le Comité des Fêtes, le feu d'artifice étant tiré le soir de la St Jean depuis plusieurs années cette journée est consacrée à la découverte de notre commune. Au travers d'une randonnée pédestre, judicieusement préparée par nos spécialistes avec haltes ombragées et revitalisantes, quelques 60 personnes venues de divers horizons, ont pu apprécier d'une manière agréable et différente notre patrimoine, paysages et autres (dégustation des produits du terroir en prime à Purzon). Le temps clément étant de la partie, un repas champêtre dans la cour du presbytère, après l'apéritif traditionnel clôturait ce parcours suivi de jeux de plein air (pétanque notamment). Merci aux participants et organisateurs pour le bon déroulement de cette journée, provoquant rencontres, échanges et se voulant conviviale avant tout.

"Vivement l'année prochaine"



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Mot du Président

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas toujours, pour preuve, la décision de la Commission Communale d'Action Sociale, par 8 voix pour contre 4 de ne pas reconduire la distribution des colis de Noël à nos plus de 70 ans. Non pour une histoire de budget mais plutôt que la plupart n'ont pas besoin du CCAS pour cela et que ce geste ne doit pas être considéré comme un droit. En effet, le rôle initial et essentiel du CCAS est de répondre autant qu'il le peut, à la demande des personnes se trouvant dans le besoin momentanément dans leur vie (jeunes ou moins jeunes). Certes ne délaissions pas nos "anciens" pour autant, ils font partie intégrante de notre communauté mais là encore pourquoi attendre la fin de l'année pour rencontrer ou se faire rencontrer les uns et les autres. Hormis le 11 novembre, ne pouvons nous imaginer d'autres animations, moyens, moments pour privilégier ce relationnel si important dans nos milieux ruraux, surtout pour les isolés. Même les cas particuliers avec vouloir et désir, peuvent bien souvent trouver "remède à leurs maux". Vous qui avez "l'âge de raison", aidez nous dans cette démarche commune, récréative, relationnelle et conviviale, par vos suggestions. En attendant de vous revoir nombreux, que santé, moral et sérénité vous accompagnent en cette fin et année nouvelle.



Chaveignes Accueil

Toujours présente après avoir habillé nos petits enfants, notre présidente habille leurs poupées.

Tous les jeudis, nous accueillons des futures couturières.

Chaveignes Accueil vous souhaite une bonne année 2010.

Marguerite BERGER



Association de chasse

Pour la saison 2009-2010, l'association compte maintenant 16 chasseurs. Suite à l'assemblée générale du 11 septembre 2009, un tiers du bureau a été réélu. Il s'agit de Messieurs DUBOIS Yohan et DAMOUR Cédric. Suite au comptage lièvre du printemps, il nous a été accordé 12 bracelets. Le GIC Chevreuil nous a attribué 5 bracelets.

Bonne Année à tous.

Le Bureau



Club de la Bonne Entente

Les membres du Bureau du Club La Bonne Entente de Chaveignes et moi-même vous présentent tous nos bons vœux pour 2010.

Comme tous les ans, en 2009, nous avons eu nos manifestations de Belote, nos sorties, le Zoo de la Flèche et un spectacle à Montlouis « Folklore d'Europe ».

Notre repas de Pâques dans la Salle des Fêtes de Chaveignes et le repas de Noël « déjeuner spectacle » avec Joseph Cougnasse.

Trois adhérents nous ont malheureusement quittés, 5 nouveaux sont arrivés en 2009 et 3 nouvelles inscriptions pour 2010. Bienvenue à eux. Nous souhaitons que d'autres personnes retraitées ou non, se présentent. Nous sommes toujours prêts à les accueillir. Venez et vous verrez qu'au sein de notre club règne vraiment une « Bonne Entente ».

Pour 2010, nous continuons nos activités, dont un spectacle de Music Hall au Mans, le 6 mars.

Nous remercions vivement Monsieur le Maire et son conseil municipal pour la subvention allouée à notre club également pour le prêt de la salle lors de nos réunions. Nous sommes conscients de cette chance que d'autres clubs n'ont pas.

Le Président, Daniel NOIRE



Le Comité des Fêtes

En cette fin d'année Le Comité des fêtes, vous souhaite une bonne année et une bonne santé à vous tous.

Nous espérons que de nouvelles personnes se joindront à notre association lors de l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 29 janvier 2010 à 19h30 à la salle des fêtes de Chaveignes.

Les manifestations 2010 :

- ⇒ Samedi 6 mars 2010 : Soirée couscous à la salle des fêtes de Champigny sur Veude avec orchestre Dany Bennett.
- ⇒ Dimanche 16 mai 2010 : Randonnée vélo pour les petits et les grands à la salle des fêtes de Chaveignes (Inscription 2E par vélo). Réservation pour les repas.
- ⇒ Samedi 3 juillet 2010 vers 14h30 : concours de pétanque toute l'après-midi, suivi le soir par le feu de la Saint Jean et d'artifice. (avec la participation de la commune) et un bal gratuit.
- ⇒ Un voyage est prévu, la date n'est pas encore déterminée.
- ⇒ Samedi 11 décembre 2010 vers 14h30 : arbre de Noël, un spectacle et un cadeau pour tous les enfants de 0 à 10 ans. Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) leur offrira un goûter avec le père Noël.

Location de la vaisselle au prix de 0.30E le couvert (Tél. aux heures des repas : 02 47 58 21 33)

Je tiens à remercier la municipalité de Chaveignes pour la subvention accordée, le CCAS pour le goûter de Noël aux enfants et tous les bénévoles qui ont consacré beaucoup de temps à notre association et ont participé à nos manifestations. Nous espérons vous voir toujours aussi nombreux à nos manifestations tout au long de cette année 2010.

Le Comité des Fêtes, ses membres, son bureau et moi-même vous disons « A bientôt »

Le Président, Alain MONTAS

UCAC UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE CHAVEIGNES

Chaveignes s'habille de la « GRENOUILLERE », espace commercial en pleine extension dynamisée par une équipe principalement féminine, qui apporte ses services à tout ceux qui ont envie de les rencontrer.

L'endroit profite du parking d'Intermarché le poumon de cette zone qui bénéficie d'une publicité national, tout comme Weldom, Contrôle Sécurité Automobile, Pro et Cie avec nos Assureurs.

Un havre de paix au domaine du Plessis (vacances vertes) double la population en saison. Bien sûr aux alentours, n'oublions pas les autres commerçants et artisans existants, acteurs essentiels à la vie de notre commune.

L'Union Commerciale se reconstitue pour être à l'initiative d'autres évènements en 2010.

Tout au moins réitérer le marché de printemps (en avril), le vide grenier (en septembre) ainsi que son marché de Noël, Chaveignes relooké, se projette dans l'avenir espérant devenir un « grand » petit bourg incontournable, lové, à la coupure du parc de Richelieu.



PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL



Depuis le 1^{er} septembre 2009, la paroisse St Vincent de Paul, de Richelieu, a un nouveau vicaire. Le père Patrick Pouplin remplace le père Xavier Malle, au service de la paroisse saint Vincent de Paul de Richelieu, en collaboration avec les autres prêtres de la Communauté de l'Emmanuel, basés à l'Île-Bouchard. Originaire de Moulins dans les Deux-Sèvres, il a travaillé comme technicien agronome pendant 7 ans à Doué la Fontaine et à Chemillé (49) après un BTS d'agronomie, puis pendant 1 an comme animateur accompagnateur dans une maison de retraite à Nantes (44). Membre de la Communauté de l'Emmanuel et après 7 ans de formation au séminaire de Paris, il a été ordonné prêtre par Mgr Bernard-Nicolas Aubertin le 5 juillet 2009 en la cathédrale de Tours. Il se fera une joie de rencontrer les uns et les autres tout au long de l'année. Contact : 02 47 58 28 70.

Voici nos prochains grands moments:

- La Fête de Noël le 24 décembre : Messes à 19h à Richelieu, avec la reprise de la crèche vivante du marché de Noël, et 23h à Champigny sur Veude
- Les Messes dominicales et des fêtes sont : 9h15 dans les villages à tour de rôle, et 11h00 à Richelieu. Prochaines Messes dominicales à Chaveignes : 3 janvier 2010 à 9h15 , et le 8 mai à 10h30, mercredi 10 mars 10h00.à Richelieu des messes en semaine tous les mardi à 18h30 et les vendredi à 11h00.
- Enfin, les dimanche 14 mars et 2 mai seront des « Dimanches Autrement » de 10h à 16h, avec des temps adaptés à tous les âges : éveil à la Foi, catéchisme, aumônerie des Jeunes, adultes.
- Permanence d'Accueil, à l'église de Richelieu, lundi et samedi de 10h à 12h, mercredi de 14 h à 16 h, et vendredi de 10h à 11h, pendant laquelle vous pouvez demander le Baptême de votre enfant, l'inscrire au Catéchisme, pour un mariage, demander une intention de Messe, demander un renseignement ...
- Permanence du Père Patrick Pouplin, vicaire pour le Richelais : vendredi 11h30 après la Messe du marché de 11h. La charge de la Paroisse est confiée par Monseigneur Aubertin à la Communauté de L'Emmanuel, dont les prêtres résident au presbytère de L'Île-Bouchard, parvis du chanoine Ségelle, 37220 L'ÎLE-BOUCHARD 02.47.58.52.29.
- Adresse de la Paroisse: 2, rue Henri Proust 37120 RICHELIEU, 02.47.58.10.91

Secrétariat Ile-Bouchard [secretariat@iebouchard.com]



A la découverte de l'harmonium ...



La soufflerie :
Le cœur de
l'harmonium et
souvent la
première partie à
restaurer.

Une expédition composée d'un photographe et de deux organistes est allée photographier l'harmonium de l'église de Chaveignes. Voici aujourd'hui cet harmonium comme vous ne l'avez jamais vu.

Il est sorti des ateliers de la manufacture DUMONT et CIE, manufacture d'orgues des Andelys dans l'Eure.



CETTE MANUFACTURE FONDÉE EN 1857 PAR LOUIS CELESTIN DUMONT (1836 1888) fut ensuite dirigée par sa veuve MARIE LOUISE (1838 1921) et par son fils ALPHONSE (1896-1942) et LUCIEN (1899 1934) Sous le nom de DUMONT et Cie c'est pratiquement la seule grande manufacture à avoir ses origines en Province. Elle a produit de nombreux instruments de qualité. L'église de la Tour St Gélain vient de retrouver le sien après restauration.



Le mécanisme des jeux



**PRÉSENCE
VERTE
SERVICES**

05 49 44 59 99

37, rue de Touffenet – 86005 POITIERS Cedex
www.presenceverteservices.com

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE, UN SERVICE SOUPLE ET CONVIVAL

➔ Sur un simple appel de votre part, vous pouvez si vous le désirez, recevoir un repas chaque jour.

Les demandes de repas doivent parvenir à **PRÉSENCE VERTE SERVICES** le mardi, dernier délai, pour une livraison la semaine suivante. En cas d'urgence, (exemple : sortie d'hôpital), vous pouvez recevoir votre repas dès le lendemain. Livrés dans nos véhicules frigorifiques, les repas sont complets et équilibrés. Trois propositions de menus, deux menus principaux aux choix composés d'un pain, d'un potage, d'une entrée, d'un plat, d'un fromage et d'un dessert, et un menu économique composé d'un pain, d'une entrée, d'un plat et d'un dessert. Ils respectent si nécessaire, les régimes alimentaires de chacun (pauvre en sel, en sucre et en gras). Ils sont conditionnés en barquettes recouvertes d'un film étanche avec une étiquette informative.



Presence Verte Services
Presence Verte Services



Presence Verte Services
Presence Verte Services

➔ **L'adhésion est pour quatre repas minimum et peut-être modulée chaque semaine.** (Changement des jours de distribution et du nombre de repas)

Le contrat est établi pour une semaine. Sauf avis de votre part, il est reconduit de semaine en semaine. Il peut être suspendu pour absence (maladie, vacances, etc.)

➔ **Chaque semaine, est proposé le menu de la semaine à venir** avec possibilité de changement pour le plat principal

➔ **Les repas sont payés à terme échu chaque mois** par prélèvement automatique



LES AIDES FINANCIERES,

PRÉSENCE VERTE SERVICES possède un agrément simple « Service à la personne ». Le portage de repas ouvre droit à un avantage fiscal pouvant aller jusqu'à 50% des sommes engagées. Une attestation fiscale vous sera délivrée en fin d'année.

Divers organismes accordent des aides financières

PRÉSENCE VERTE SERVICES



Pour tout renseignement :

05 49 44 59 99

37, rue du Touffenet
86005 POITIERS Cedex

www.presenceverteservices.com



Tarifs de la salle des fêtes de Chaveignes (Indre-et-Loire) en vigueur en avril 2007

Tarif A : tarif pour une journée

Tarif B : tarif pour deux journées

Tarif C : tarif pour vin d'honneur et réunion

Tarif D : tarif pour la prise des clés à 18 h la veille ou la remise des clés à 11 h le lendemain

Tarif E : tarif pour la prise des clés à 18 h la veille et la remise des clés à 11 h le lendemain

Période du 1e mai au 30 septembre	Hab. commune	Hab. hors commune
Tarif A	80.00 E	135.00 E
Tarif B	125.00 E	210.00 E
Tarif C	30.00 E	35.00 E
Tarif A + D	100.00 E	155.00 E
Tarif B + D	145.00 E	230.00 E
Tarif C + D	50.00 E	55.00 E
Tarif A + E	120.00 E	175.00 E
Tarif B + E	165.00 E	250.00 E
Tarif C + E	70.00 E	75.00 E

Période du 1e octobre au 30 avril	Hab. commune	Hab. hors commune
Tarif A	110.00 E	165.00 E
Tarif B	185.00 E	270.00 E
Tarif C	60.00 E	65.00 E
Tarif A + D	130.00 E	185.00 E
Tarif B + D	205.00 E	290.00 E
Tarif C + D	80.00 E	85.00 E
Tarif A + E	150.00 E	205.00 E
Tarif B + E	225.00 E	310.00 E
Tarif C + E	100.00 E	105.00 E

Associations ayant leur siège social à Chaveignes ----- 31.00 E

Associations oeuvrant en faveur de l'emploi ----- 31.00 E

Caution restituée ou retenue suivant l'état du parquet ----- 30.00 E

Caution restituée ou retenue suivant l'état de la salle ----- 122.00 E

Possibilité de location de vaisselle auprès du comité des fêtes

Pour tout renseignement : Tél 02 47 58 21 33 (aux heures de repas) ou 02 47 58 22 77

DIVERS TRAVAUX COMMUNAUX

GARAGE COMMUNAL



FLEURISSEMENT



BASSIN D'INCENDIE



LOTISSEMENT



**ROUTE DE THUET ET RUE DE LA GRENOUILLERE
AVANT**



PENDANT



APRES



Un peu d'histoire

Promenons-nous dans les bois, pendant que le château n'y est pas...

L'aménagement du Grand Parc

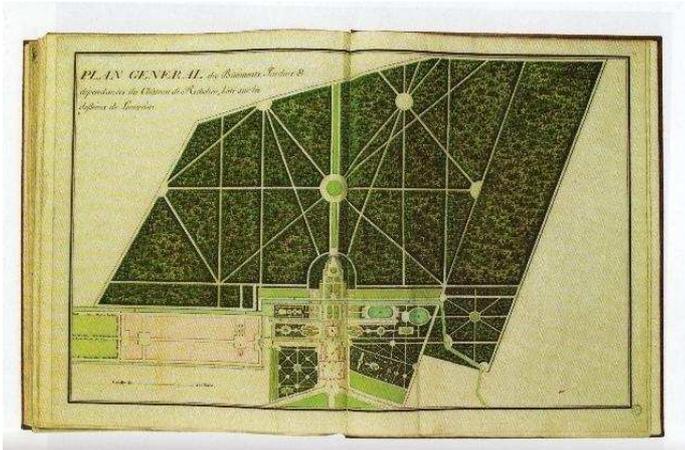


Figure 1 : Plan de Jean-Michel Chevotet (1698-1772) repris par Blondel (1704-1774)

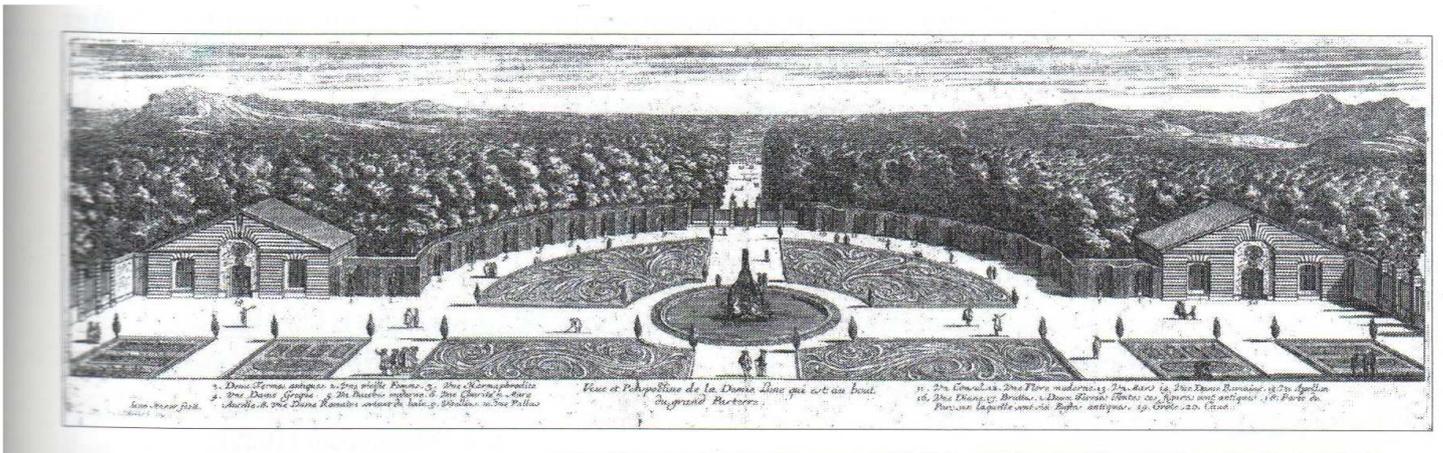


Figure 2 : Richelieu en 1836, sections de cadastre assemblées

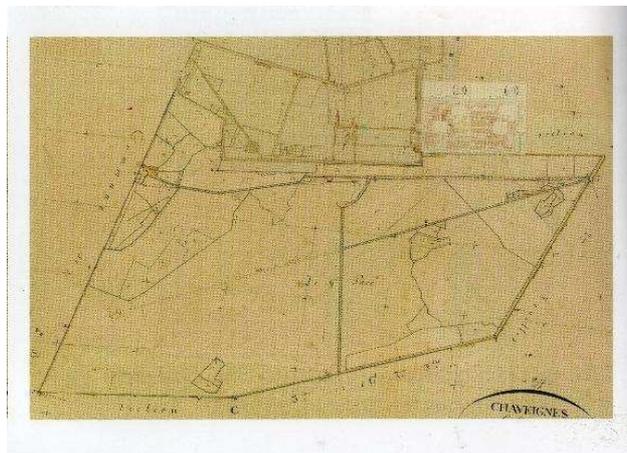


Figure 3 : Demi-lune du château de Richelieu, gravure de Marot (1619-1679)

Le grand parc s'étend à partir de la rive droite du Mâble canalisé et au-delà *du jardin de plaisance*. Il englobe l'église, le cimetière et le village du Sablon, longe la ville au nord et couvre tout le sommet de la colline entre les rivières du Mâble et de la Veude. Il sert de toile de fond à l'ensemble des bâtiments de la ville et du château qui semblent blottis à ses pieds. Peu d'allées le sillonnent, puisque la coupe des bois n'est pas souhaitée par le Cardinal. Seules deux grandes allées le pénètrent, l'allée est-ouest du moulin de Thuet et l'allée transversale oblique qui conduit à l'hypothétique emplacement de l'église et cimetière du Sablon (cf. cadastre 1836).

Sa réalisation est assez hésitante. Le cardinal de Richelieu ne souhaite pas qu'on abatte inutilement des arbres : « Je suis ravi que vous ne vouliez point faire d'estoile dans mon parc, n'ayant point à faire couper du bois... » Néanmoins, le Cardinal achète des plants et plante un bois de charme. Dès 1631, son programme de plantation est contrarié, les gens avec lesquels il a passé marché « ne sont point venus ». Pourtant, quelques temps plus tard, Jacques Ducarroy, sieur de la Chaussée signale que « Pierre Driaux et Michel Collin, jardinier à Orléans, ont livré à Richelieu 127 300 pieds de gros charmes et 159 400 pieds de grosse charmille ». D'après les estimations, cet achat équivaut à près de soixante hectares de taillis. Selon Louis Liger, « on voit des charmes dans tous les bois sous les grands arbres, et il y en a même des forêts entières ».

Le grand parc est représenté sur la vue en perspective de Marot comme une forêt épaisse, vaste et close. Les allées « ont une grande lieue de longueur... » Ce parc sert pour le pacage des animaux et particulièrement les chevaux, selon Vignier « le terrain est extrêmement sec ; de sorte que tous les chevaux qui s'y nourrissent, ont le pied excellent, et ne sont point en hasard de perdre la vuë ». Il signale « des écuries en divers endroits du Parc, pour les mettre à couvert durant les ardeurs de la canicule... ».

Le drainage et l'alimentation en eau de ce grand parc étaient probablement organisés et prévus : le 15 juillet 1646, la duchesse d'Aiguillon paie « à Louis Saurin la somme de 6 livres pour avoir curé et nettoyé le fossé qui est dans le Grand parc qui tire l'eau de la rivière de la Veude pour abreuver les fauves qui se trouvent dans iceluy, lequel fossé estoit tout tary pendant les grands chaleur... ».

Le grand parc se compose d'une forêt bien antérieure à la construction du grand château, que l'on enferme d'un mur au tracé rectiligne. En 1634, Sourdis paie « pour le mur de pierre de Lajon qui achève de clore le parc attenant la clôture de ville, 2 100 livres ». Il s'agit probablement du mur construit sur la rive droite du Mâble qui longe le côté est de la ville. Les arbres de ce parc sont l'objet d'une attention particulière du cardinal de Richelieu qui tient à ce qu'ils soient préservés. Apparemment il est planté, pour l'essentiel de chêne. Vignerot, son héritier, peaufina son aménagement en parc de chasse en faisant tracer des allées. Vers 1660, Tallemant des Réaux dit que « le bois n'y est pas beau, car les chesnes n'aiment pas temps le marescage que ces grandes allées de peupliers ». En 1676, Benjamin Vignier vante son carrefour en étoile et ses allées que les voitures sillonnent pour suivre la chasse. René Naudin, en 1679, texier en la ville de Richelieu, dépose « qu'il y a huit ou neuf ans, il fut employé par le sieur Vignier... et que dans le dit temps monseigneur fit faire dix allées dans le boys quy est derrière le chasteau pour courir le cerf et que pour cela on a abattu plusieurs chesnes... ».

L'année 1730 est marquée par des travaux de défrichement et d'aménagement du grand parc pour y planter des arbres de haute futaie. Dans sa correspondance Le duc de Richelieu demande à Jean Jahan (son surintendant et homme de confiance) de vendre les bois dont l'argent servira aux dépenses du projet d'aménagement et d'embellissement du château. Dans les parties défrichées, il sèmera de l'orge, du froment ou du sarrasin. La Faisanderie sera installée dans le grand parc. La vente de bois permettra de payer les ouvrages et d'élever une grande quantité de faisans et de perdrix. Le duc veut en effet un parc giboyeux, pour s'adonner à la chasse. Le défrichement du grand parc est plus difficile que prévu. Le duc fait des additions au plan, crayonnées de rouge. Les allées ne doivent pas avoir une largeur de plus de quatre pieds. Il faut faire serpenter selon le terrain afin de n'abattre aucun arbre.

Au mois d'octobre 1733, Jean Jahan doit vendre à nouveau quelques parties du grand parc pour mettre le duc « au large ». La vente doit rapporter 12 000 livres. Mais depuis Louis XIV, la législation des forêts s'est accrue, suite à « l'Edit portant règlement général pour les eaux et forêts » de 1669, afin de repeupler d'arbre le royaume. Certains métiers, sabotiers, charbonniers, ou tourneurs, finissaient en effet par épuiser diverses essences. Le Grand Maître, assisté de maîtres particuliers, de lieutenants et de procureurs surveillaient scrupuleusement l'exploitation des forêts... Fin décembre Jean Jahan a pu vendre les bois, manifestement il a fait une bonne affaire et le duc est très content !

C'est à travers les témoignages, les correspondances mais aussi de récits de voyageurs qu'Elie Brackenhoffer note en visitant le château, le 5 août 1644, «... Au sortir du château, on nous a conduits dans le parc, qui est à côté ; on y voit un jeu de mail et d'autres plaisantes allées ; au bout, il y a une prairie, et à droite un grand verger pourvu de toutes espèces de fruits rares. De là, nous sommes revenus sur nos pas, et entrés dans le jardin de plaisance (...) A côté du parterre, il y a un grand et vaste parc, clos de murs et plein de gibier ; nous y avons rencontré des cerfs et des chevreuils par troupes de dix ou douze ».

De même la Fontaine note : « Après que j'eus jeté l'œil sur les principales, nous descendîmes dans les jardins, qui sont beaux sans doute et fort étendus ; rien ne les sépare d'avec le parc. C'est un pays que ce parc, on y court le cerf. Quant aux jardins, le parterre est grand et l'ouvrage de plus d'un jour ».

Il mentionne également les grandes allées du parc qu'il juge propices aux aventures amoureuses et les sculptures de l'orangerie. Il s'enfonce dans une des grandes allées, se prend à rêver et ne rentre qu'à la nuit noire.

PRESIDENT Hervé NOVELLI Maire de Richelieu		
1^{er} Vice-Président Bernard THIVEL Maire de Ligré	2^{ème} Vice-Président Philippe DUBOIS Maire de Chaveigens	3^{ème} Vice-Président Annick SIMON Maire de Courcoué
4^{ème} Vice-Président Claudine LECLERC Maire de Braslou	5^{ème} Vice-Président Martine JUSZCZAK Maire de Lémeré	6^{ème} Vice-Président Jocelyne PIRONNET Maire de Luzé

Approbation du compte administratif 2008 du budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat définitif	471 956.76 E	Résultat définitif.....	276 777.35 E
Ensemble des recettes :	195 179.11 E		

Subventions versées aux associations : Les plus importantes faisant l'objet d'un conventionnement annuel avec la CCPR.

Richelais Jeunesse Sportive : 16 000 E	Office de tourisme : 59 500 E	Ecole de Musique : 27 000 E
Agir pour l'Emploi : 15 000 E	Arc en Ciel : 25 000 E	

Produit fiscal attendu et taux d'imposition 2009 : Taxe d'habitation 0.861 % ; Taxe sur le foncier bâti 1.28 % ; Taxe sur le foncier non bâti 3.15 % ; Taxe professionnelle 1.03 %. Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 395 938 E considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à 9 560 E le produit fiscal attendu sera de 386 378 E. Les taux d'imposition reste inchangés, pas d'augmentation en 2009.

Centre de Loisirs « Arc en Ciel » : Travaux au centre de loisirs. Demande de subvention pour financer des travaux d'aménagement extérieurs, démolition des murs en limite de propriété et réalisation d'une clôture sur l'ensemble du pourtour, pose de portail, revêtement de la cour, restauration des façades. RAPPEL la CCPR en 2001 s'engage auprès de l'association Arc en Ciel à soutenir son activité de centre de loisirs, une convention de partenariat est conclue : mise à disposition des locaux et subvention de fonctionnement (25 000E en 2008). Après 2 années de forte participation, le centre de loisirs connaît une brusque chute de la fréquentation. Confrontée ensuite à des difficultés d'organisation de gestion et de désengagement des parents, l'association se dissout en fin d'année 2008. La CCPR souhaite maintenir et développer un accueil de loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans dans les locaux lui appartenant à Chaveignes en favorisant l'implication et l'investissement des parents dans cette activité. Pour les mois de juillet et août 2008, la CCPR sera l'organisateur du centre de loisirs.

Le budget du centre de loisirs : 39 555 E pour 1320 journées enfants alors que les prévisions en mars étaient de 41 812 E pour 1170 journées enfants. Le prix de journée revient donc cette année à 29.97 E contre 32 à 36 E les dernières années. Dépense d'exploitation : 39 555.86 E d'investissement 2 187.81 E Recette d'exploitation : 16 726 E Reste à charge de la CCPR 22 829.86 E mais il faut soustraire la subvention non émise soit en 2008, 25 000 E.

Atelier relais : Modification du programme il devait se construire sur la zone artisanale de Braslou, le programme a été révisé afin de s'approcher des possibilités financières et des souhaits de l'artisan qui avait posé une option pour occuper ce local. Ensuite, l'étude de sol a relevé la nécessité d'effectuer des fondations spéciales qui imposent un coût incompatible avec le projet financier de l'artisan. Aussi un permis de construire a été déposé pour la construction de celui-ci sur la zone industrielle de Richelieu.

Point sur l'étude concernant le devenir de l'emprise ferroviaire : Le cabinet Claraco estime que la réhabilitation de la voie ferrée pourrait être une solution économiquement viable uniquement si la circulation des trains s'effectuait sur l'ensemble du linéaire, c'est-à-dire de la gare de Richelieu à la gare de Chinon. Les coûts de la remise en état s'élèveraient à 36 ME HT hors les travaux de sécurisations estimés à 1.4 ME le cabinet a évalué la réalisation d'une voie verte à 3.2 ME. Par contre il est possible de réaliser des aménagements similaires pour un montant d'environ 1 ME. La solution mixte ne peut convenir puisqu'une partie seulement en voie ferrée ne serait pas viable économiquement.

Voie ferroviaire : Le conseil communautaire après avoir délibéré décide de retenir les préconisations d'ODIT France et du Cabinet Claraco pour la réalisation d'une voie verte en lieu et place de l'emprise ferroviaire chinon richelieu, retient la réalisation dans un premier temps d'un chemin de randonnée qui serait aménagé ensuite en voie verte.

Transport scolaire : Le montant des participations des familles pour les frais de ramassage scolaire à compter du 1^{er} septembre 2009 pour les élèves du secondaire est de 100 E annuel. Les élèves du primaire dans leur école ou regroupement pédagogique le montant est de 23 E.

Maison de SANTE : Demande de dotation de développement rural. Le plan de financement s'établirait comme suit :

<u>Dépenses</u> : Acquisition :	320 000 E	<u>Recettes</u> : CPER :	163 200 E
Travaux :	434 000 E	sur la base de 8 professionnels	
Honoraires		Contrat de Pays :	200 000 E
maîtrise d'œuvre :	30 400 E	Conseil Général :	48 960 E
Autres frais	<u>261 000 E</u>	DDR :	200 000 E
Total	810 500 E	CCPR :	<u>198 340 E</u>
		Total	810 500 E

Cession du bâtiment : 15 Place Louis XIII à Richelieu à Jean-Pierre MAROLLEAU 19 rue des Ecluses à Richelieu, pour un prix de 65 000 E.

Budget ordures ménagères : 2008 dépense 681 563.86 E - recette 670 937.07 E

Résultat de l'exercice - 10 626.59 E

Résultat cumulé 57 141.83 E

2009 prévision dépense 744 141.83 E - recette 690 000 E

avec une augmentation de 9.5 % la réserve de 2008 de 57 141.83 E servira à compenser cette hausse sans faire payer plus au contribuable mais attention à 2010 si une nouvelle augmentation comme prévu sera réalisé.

Saison culturelle 2009

Organisation	Budget artistique	Montant demandé à la Région Centre	Subvention attendue Région Centre
CCPR	32 504.00 E	16 252.00 E	19 502.00 E
ASSOCIATION	43 490.00 E	22 565.00 E	26 094.00 E
TOTAL	75 994.00 E	38 817.00 E	45 596.00 E
Avec majoration 20%	91 193.00 E		54 716.00 E

La demande de subvention a été faite sur un taux de 50 % du coût artistique pour les manifestations à maîtrise d'œuvre communautaire et pour deux manifestations à maîtrise d'ouvrage associative, alors que finalement la participation de la Région s'élève à 60 %. Ainsi, la subvention accordée par la Région s'élève à 54 716.00 E au lieu de 45 596.00 E sur une dépense subventionnable de 91 193.00 E.

SMICTOM REGLEMENT DE LA DECHETTERIE

VERRE : Un conteneur spécifique est mis à la disposition du public pour récupérer exclusivement les bouteilles vides, bocaux et pots (sans bouchon, ni capsule, ni couvercle). Les conditions de collecte sont identiques à celles effectuées par le SMICTOM dans les communes.

Sont exclus les objets de faïence, les parties non-verre (métalliques ou plastiques notamment les capsules), les pare-brise, les vitrages spéciaux, les tubes au néon (ou autres gaz luminescents), les ampoules électriques ou les projecteurs. Le verre sera recyclé.

PAPIER : un conteneur spécifique est mis à disposition du public pour récupérer, débarrassés impérativement des éventuels emballages plastifiés : journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, papiers de correspondance, papiers de bureau (photocopies, papiers d'imprimante), enveloppes blanches avec ou sans fenêtre. Ces papiers sont recyclés.

Sont exclus tous les papiers kraft.

FRIPES : un conteneur spécifique peut être mis à la disposition du public pour récupérer les textiles : vêtements propres et en bon état, chaussures, chiffons. Les matériaux seront apportés conditionnés dans des sacs plastiques et collectés par une association humanitaire.

D. M. S (Déchets ménagers spéciaux) : Il s'agit de déchets dont le caractère toxique et/ou dangereux nécessite un traitement spécifique et ne permet pas de les traiter en mélange avec les ordures ménagères. Les déchets compris sous cette dénomination sont les suivants : peintures et solvants, produits phytosanitaires, acide/bases, emballages plastiques vides souillés, emballages métalliques vides souillés, aérosols non vides (les aérosols **vides** doivent être déposés dans le sac jaune collecte sélective en porte à porte), huiles de vidange, filtres à huiles, batteries automobiles, piles et accumulateurs, sources lumineuses dangereuses (filière DEEE), radiographies, cartouches d'encre informatiques et toner usagés.

TOUT VENANT : Les déchets compris sous cette dénomination sont les objets encombrants n'entrant dans aucune famille des déchets décrits par ailleurs et dont la nature stable et non toxique autorise l'enfouissement en centre d'enfouissement technique de classe II. Il s'agit donc de matières dont la composition multiple (ex : fer + bois + plastique) ne permet pas le tri dans une catégorie bien définie, par ex : canapés, matelas, vieux meubles placoplâtre etc... L'apport est limité à 1m³/jour pour les particuliers. L'apport est limité à 3m³/jour pour les professionnels et les services communaux. Le tout venant sera enfoui en centre d'enfouissement technique de classe II.

BOIS : Les déchets compris sous cette dénomination sont : les souches, troncs et gros bois, les palettes et caisses, portes et volets (sans verre), charpentes bois non traitées, chevrons, poutres, tourets non déferrés, cagettes, contre-plaqué, panneaux de particules, fibres propres chutes diverses, rondins, menuiserie bois sains à l'exclusion des bois altérés, échauffés et pourris. L'apport est limité à 1m³/jour pour les particuliers. L'apport est limité à 3m³/jour pour les professionnels et les services communaux ou intercommunaux. Compte tenu des contraintes de places, les bennes à bois peuvent ne pas être installées sur certaines déchetteries.

DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE) : Conformément à la réglementation en vigueur et de l'éco-participation existante, le SMICTOM du Chinonais préconise la reprise (un pour un). En effet les distributeurs ont l'obligation de reprendre tout ancien appareil pour l'achat de tout appareil neuf équivalent. En parallèle et pour des raisons qui doivent rester exceptionnelles, des cartons pour les DEEE sont installés sur les déchetteries principales uniquement. Les DEEE acceptés sont : le gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, climatiseur. Le gros électroménager hors-froid : lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, fours, etc... Les petits appareils ménagers : aspirateurs, machines à coudre, sèche-cheveux, grille-pain, cafetières, friteuses, fer à repasser etc... Les équipements informatiques : ordinateurs, claviers, souris, imprimantes etc... Les équipements de télécommunications : téléphones, fax, répondeurs etc... Les équipements image et sons : chaîne-hifi, postes de radios, téléviseurs, caméscopes, lecteurs DVD etc... Outillages électriques et électroniques : perceuses, scies, outillages de jardinage etc... Les jouets, les équipements de loisirs et de sport : consoles de jeux, voitures électriques etc... Les sources lumineuses (ampoules à économie d'énergie, tubes fluorescents etc... sauf ampoules à filament et halogènes) sont également acceptées au titre de la filière DEEE, dans la catégorie DMS. Les DEEE exclusivement professionnels (distributeurs de boissons, photocopieurs, machines et outillages spécifiques) etc... et les DEEE ci-dessus repris par les réseaux distributeurs ne sont pas acceptés.

Qu'est ce que le SIEIL ?

C'est le regroupement de l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire, Tours exceptée.

En 1906 (Loi du 15 juin), l'électricité s'organise et les communes s'engagent dans des travaux d'électrification. Ces travaux ont un coût élevé, elles décident donc de se grouper afin d'assurer pleinement ce service public local. Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire voit le jour le 29 septembre 1937.

Le Syndicat est une forme juridique de collaboration des communes. Le SIEIL réalise et finance les travaux sur les réseaux suivant les demandes des communes (extension, dissimulation, renforcement...). Le SIEIL est propriétaire des réseaux électriques desservant son territoire.

Et ERDF alors ?

ERDF est en quelque sorte locataire des réseaux électriques du SIEIL en vertu d'un contrat de concession signé en 1992 pour 30 ans. Ce contrat encadre ses droits et obligations, ERDF gère et entretient le patrimoine confié par le SIEIL.

Des compétences en évolution

A la demande de ses membres, le SIEIL a complété ses domaines d'activité : gaz, énergies renouvelables, éclairage public, numérisation du cadastre des communes et cartographie.

Le SIEIL encourage les communes à étudier leur capacité d'économies d'énergie en les conseillant par l'audit de leur éclairage public.

Le SIEIL est partenaire, avec l'Ademe, la Région Centre, le Conseil général et Tours Plus de l'Agence Locale de l'Energie, qui comprend l'Espace Info Energie (02.47.60.90.70). Elle apporte aux communes, aux professionnels et aux particuliers ses conseils pour la maîtrise de l'énergie.



Pôle Energie Centre

Les syndicats d'énergie de la région travaillent en étroite collaboration afin d'échanger et de développer leur expertise du domaine énergétique. Forts de leur relation, ils ont créé en 2009 une Entente interdépartementale sous la dénomination « Pôle Energie Centre » qui développera à l'avenir des projets et des contrôles communs dans leurs domaines de compétences.

Le SIEIL : garant du service public et protecteur des consommateurs

Fort d'une expérience de 72 années au service des communes, le SIEIL veille au respect de l'égalité de traitement des usagers et à la qualité de l'énergie distribuée par tous les fournisseurs.

Le Département d'Indre-et-Loire a été choisi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour être un des 2 territoires test pour l'installation de nouveaux compteurs communicants « Linky ». Le SIEIL sera vigilant sur cette période d'expérimentation et vous proposera en 2010 un questionnaire de satisfaction suite aux installations réalisées par ERDF.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE SIEIL :

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

12 rue Blaise Pascal - BP 1314 - 37013 TOURS cedex 1 Téléphone : 02 47 61 68 68 - Télécopie : 02 47 05 81 21 - Courriel : sieil@sieil37.fr

ERDF



Bientôt dans votre commune un nouveau compteur électrique à partir de Mars 2010 pour chaque particulier qui apportera :

- rapidité d'intervention,
- amélioration de la facturation,
- maîtrise de la consommation.

Chaque particulier recevra un avis de passage 1 mois avant afin d'ouvrir les portes. Un projet sans impact sur les contrats actuels des clients.

SATESE : ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Je suis usager de l'assainissement non collectif et je me demande...

J'ai participé à l'étude diagnostique :

- J'ai reçu le document de synthèse personnalisé, mon installation est classée P1

Votre dispositif est classé dans la catégorie P1 « réhabilitation urgente ». Votre installation ne respecte pas la réglementation en vigueur et ne permet pas une protection satisfaisante de l'environnement. Vous êtes dans l'obligation de procéder à sa réhabilitation dans les meilleurs délais.

- J'ai reçu le document de synthèse personnalisé, mon installation est classée P2

Votre dispositif est classé dans la catégorie P2 « réhabilitation à prévoir ». Votre installation ne respecte pas la réglementation en vigueur et ne permet pas une protection satisfaisante de l'environnement. Vous devez donc mettre votre dispositif en bon état de fonctionnement.

Que votre installation soit classée P1 ou P2, vous devrez, pour procéder à sa réhabilitation :

prendre contact avec la mairie de votre domicile et retirer un dossier de demande de pose d'une installation d'assainissement non collectif. Vous trouverez dans ces documents toutes les informations utiles pour constituer un dossier de demande. Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous rapprocher d'une entreprise spécialisée dans ce domaine. Le dossier complété devra être remis à la mairie qui se chargera de le transmettre au SPANC.

Des aides financières seront éventuellement possibles dans le cadre d'une Opération de Programmation de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou dans le cadre d'actions menées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)... Si votre commune a mis en place ce type de programme, elle pourra vous communiquer les informations concernant les modalités de participation.

Les services du SPANC s'assureront que vous avez bien procédé à ces travaux de réhabilitation lors du contrôle de « conception, implantation, réalisation » effectué à l'occasion de travaux neufs. Par la suite, un contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes sera mis en place tel que cela vous a été expliqué au cours de la réunion publique à laquelle vous avez été convié.

- J'ai reçu le document de synthèse personnalisé, mon installation est classée P3

Votre dispositif est classé dans la catégorie P3 « aménagements nécessaires ». Votre installation ne respecte pas la réglementation en vigueur et ne permet pas une protection totalement satisfaisante de l'environnement. Ces aménagements intéressent une partie plus ou moins importante du dispositif. Vous devez donc mettre votre dispositif en bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il peut être utile de vous rapprocher d'une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Par la suite, un contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes sera mis en place tel que cela vous a été expliqué au cours de la réunion publique à laquelle vous avez été convié. Il permettra d'apprécier la qualité et l'efficacité des aménagements réalisés.

- J'ai reçu le document de synthèse personnalisé, mon installation est classée P4

Votre dispositif est classé dans la catégorie P4 « dispositif acceptable ». Votre installation respecte la réglementation en vigueur et présente l'ensemble des éléments nécessaires à son bon fonctionnement.

Il convient de réaliser un entretien régulier de votre installation afin de pérenniser au mieux ce bon fonctionnement. Parmi les principales opérations d'entretien vous devez procéder au nettoyage du bac dégraisseur, à la vidange de la fosse, au nettoyage du préfiltre (pouzzolane), à la vérification des bons écoulements dans les différents regards.

Bien que votre installation ait été classée P4, il se peut que les conclusions du diagnostic fassent apparaître la nécessité de réaliser de petits aménagements qui permettront d'optimiser ou de vérifier régulièrement le fonctionnement de votre dispositif (ventilation, accessibilités des regards...).

Par la suite, un contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes sera mis en place tel que cela vous a été expliqué au cours de la réunion publique à laquelle vous avez été convié.

Je n'ai pas participé à l'étude diagnostique

Vous devrez être en mesure de produire une évaluation de votre dispositif d'assainissement non collectif.

Vous êtes un particulier ?

Vous recherchez une personne compétente pour :

- du ménage, repassage
- Jardinage, bricolage ou autres

Déduction d'impôts de 50 % - CESA acceptés

AGIR POUR L'EMPLOI

est sur votre territoire pour répondre à vos besoins

UN SEUL NUMERO : 02.47.58.13.77

Ou venez nous rencontrer
au 78 Route de Chinon -ZI - 37120 RICHELIEU

**Horaires d'ouverture : le lundi 10 h-12h 14h-17h,
du mardi au jeudi 9h-12h 14h-17h
Le vendredi 9h-12h 14h-16h**



LE MOT DU PRESIDENT

Le SIAEP de la région de Courcoué est composé de 5 communes : Brizay, Chezelles, Chaveignes, Courcoué, La Tour St Gelin. Ce Syndicat est renouvelé à chaque élection municipale. Ainsi chaque commune désigne 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, pour les représenter auprès du SIAEP. Une fois le Comité Syndical formé, celui-ci élit un Président, et deux vice-présidents. Le bureau du Syndicat se trouve à la Mairie de Courcoué.

Le SIAEP a pour fonction de fournir et d'alimenter en eau potable les abonnés des communes adhérentes et de veiller à l'entretien des installations et du réseau du syndicat. Pour cela, le SIAEP a délégué ces services à la STE VEOLIA EAU depuis 18 ans. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Renouvellement du contrat d'affermage :

Une commission de délégation du service public a été votée. Celle-ci a demandé « une assistance conseil » auprès du service de la DDAF, afin de mener à bien cette négociation. Cette commission a établi un cahier des charges afin de lancer une procédure d'appel à candidature. Quatre candidats ont répondu :

- ✓ Saur
- ✓ Véolia Eau
- ✓ Sogéa
- ✓ STGS

Après visite des ouvrages du syndicat, 3 candidats ont déposé une offre. L'analyse des offres définitives a été faite en octobre et le 25 novembre 2009 le comité syndical a voté à l'unanimité l'offre de la SAUR.

Je vous précise quelques informations utiles concernant le nouveau prestataire de service. La SAUR prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2010. Si vous rencontrez des problèmes d'alimentation en eau potable ou des fuites, pensez à appeler la SAUR : Tél : 02.44.71.05.50

Dans le nouveau contrat, la commission a négocié la radio relève. Afin d'installer ce nouveau système, tous les compteurs seront changés dans un délai de 3 mois. Ce système permettra aux agents de ne plus rentrer chez les abonnés, ainsi la société pourra repérer plus facilement les fuites d'eau. La société SAUR proposera à l'abonné qui le désire d'acheter un complément de matériel (boîtier) qui permettra de suivre sa consommation d'eau journalière et de s'apercevoir d'une surconsommation.

Je tiens à informer tous les abonnés que la délibération du 15 octobre 2003, précise qu'il ne sera donné aucune suite favorable, à toute demande de dégrèvement déposée par un usager qui aurait une surconsommation d'eau due à une fuite du joint après compteur, puisque chaque abonné à la possibilité de souscrire à une assurance « fuite d'eau ».

Je pense que la commission de délégation du service public a fait une bonne négociation en retenant la Société SAUR et espérons que leurs prestations seront à la hauteur de nos exigences, pour la satisfaction de tous nos abonnés.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,

Jacky CHAILLOUX



« Mystère, Miss Terre », une fête pour les habitants du Parc naturel régional !

Le dimanche 26 septembre 2010, à l'Abbaye de Seuilly près de Chinon (37), le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine organise sa 1^{ère} fête du Parc appelée « Mystère, Miss Terre ». Venez découvrir ou redécouvrir le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et mettez la main à la pâte lors de nos ateliers pratiques sur le thème du « paysage et du jardin chez soi ».

Participez à cette journée festive et initiez-vous aux techniques écologiques pour aménager votre jardin d'ornement et les extérieurs de votre maison, en lien avec les paysages qui vous entourent.

Au programme :

- Ateliers pratiques pour apprendre aux petits comme aux grands quelques gestes simples pour bien concevoir son jardin d'ornement ou fabriquer des maisons pour les petites bêtes du jardin, connaître les nouvelles tendances, savoir harmoniser le végétal et le minéral...
- Conférences et expositions
- Randonnée accompagnée le long du sentier botanique de Seuilly
- Restauration sur place (mets réalisés à base de plantes ou fouées) et aire de pique-nique aménagée pour l'occasion (apporter votre pique-nique)
- Spectacle gratuit pour divertir toute la famille sur le thème des jardins.

Cet événement est organisé avec la participation active de nombreux partenaires du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, dont la Communauté de communes de la Rive Gauche de la Vienne, la commune de Seuilly et le CPIE Touraine-Val de Loire.



Astuce de jardinier !

A l'automne, le jardin se met progressivement au repos, tout comme le jardinier... Avant de rentrer les outils habituels, c'est le moment de protéger les plantations contre le gel. La chute des feuilles procure une matière première gratuite. Il suffit de les disposer au pied des plantes fragiles sans les tasser pour éviter le pourrissement.

Autre geste utilisant les ressources du jardin : le paillage des plantations avec des déchets verts. Plutôt que de jeter les tailles d'arbustes ou branches élaguées, les valoriser en répartissant un broyat de ces déchets aux pieds de vos massifs et haies apportera de nombreux bienfaits à vos végétaux.

Permettant de limiter les arrosages en maintenant une humidité constante, le paillage empêche la lumière d'atteindre la surface du sol ce qui ne permet pas aux plantes adventices (mauvaises herbes) de germer et de se développer et ne systématise donc pas le désherbage chimique. Par ailleurs, le paillage organique améliore la structure du sol puisqu'en se décomposant, il apportera de la matière organique, indispensable au développement et à la croissance de vos végétaux. Enfin, les paillages servent le plus souvent de refuges pour les insectes utiles (attirés par le nectar des fleurs) pendant l'hiver.

Pour bien pailler, voici quelques conseils :

- La terre doit être totalement désherbée car le paillage ne joue pas le rôle de désherbant, il permet d'empêcher la pousse des mauvaises herbes.
- Le paillage est efficace seulement si une couche épaisse de 7cm environ est mise en place, sans recouvrir le collet (point de séparation entre la tige et les racines d'un végétal) des plantes.
- L'arrosage du paillage avant et après sa mise en œuvre permet de démarrer son cycle de décomposition et donc de nourrir les végétaux paillés.

Quelques idées de matériaux à utiliser en paillage : paille, paille de lin, chenevotte de chanvre, sarments de vigne broyés, copeaux de bois broyés, feuilles mortes etc ...



Région de gendarmerie du
Centre
Groupement de gendarmerie
départementale d'Indre-et-Loire

COMPAGNIE DE CHINON
17 Place Jeanne d'Arc
37500 CHINON
Tél: 02.47.93.57.80.

NOTRE PRIORITE C'EST VOTRE SECURITE

(Conseils pratiques de la sécurité pour tous)

COMMENT SE PROTEGER CONTRE LES AGRESSIONS

Apprendre les bons réflexes et ne pas céder à la panique :

- ▶ Ne faites rien qui puisse mettre votre vie en péril : votre vie est bien plus précieuse que vos biens,
- ▶ Observez et mémorisez : l'âge, la taille, la corpulence, les cheveux et la tenue vestimentaire, l'accent et les éventuels autres détails de votre agresseur (*port de lunettes, moustache, barbe, etc...*),
- ▶ Notez, si vous en avez le temps, le numéro d'immatriculation, la marque, la couleur de son véhicule ainsi que la direction de fuite,
- ▶ Ayez une feuille de papier et un stylo à portée de main pour noter avec précision une présence ou un comportement suspect. Contactez la gendarmerie sur le moment ou remettez les éléments recueillis aux gendarmes lorsqu'ils vous rendront visite.

CONSEILS PRATIQUES AUX PERSONNES AGEES :

Au domicile :

- ▶ Conservez votre porte soigneusement fermée à clé,
- ▶ Munissez votre porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne de sécurité ou d'un judas,
- ▶ N'ouvrez jamais à un inconnu si vous êtes seul(e),
- ▶ Ne laissez jamais votre clé sous le paillason ou dans la boîte aux lettres,
- ▶ En cas de démarchage à votre domicile, exigez la carte professionnelle, que se soit une société privée ou une administration, avant de le faire pénétrer chez vous,
- ▶ En cas de doute, composez le 17 (Gendarmerie).

Dans la rue :

- ▶ Placez votre argent dans les poches intérieures de vos vêtements,
- ▶ Privilégiez les paiements en chèques bancaires ou postaux,
- ▶ Soyez discret si vous devez encaisser de l'argent. Si vous le pouvez, faites vous accompagner,
- ▶ Si vous circulez à pied, évitez de marcher sur le bord du trottoir afin d'éviter de vous faire dérober votre sac à main,

COMMENT SE PROTEGER CONTRE LES VOLS DANS LA RUE

- ▶ Evitez de marcher trop près de la chaussée,
- ▶ Portez votre sac à main, côté du mur,
- ▶ Conservez les clés de votre véhicule dans une poche et non dans votre sac et n'y transportez pas trop de documents officiels, d'argent encore moins le code confidentiel avec votre carte bancaire,
- ▶ Faites attention aux regards indiscrets lorsque vous effectuez un retrait d'argent aux guichets ou aux distributeurs lorsque vous composez votre code confidentiel. N'acceptez aucune aide extérieure à l'exception d'un employé de banque,
- ▶ Conservez systématiquement le ticket émis par un distributeur de monnaie automatique d'une banque,
- ▶ Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé (commerce, etc...).

COMMENT SE PROTEGER CONTRE LES VOLS DE VEHICULES

- ▶ Dans la mesure du possible, stationnez toujours en zone éclairée,
- ▶ Conservez sur vous papiers, chèquiers, doubles des clés. Ne les laissez surtout pas dans le véhicule,
- ▶ **N'oubliez pas de retirer les appareils hi-fi ou vidéo (autoradio, GPS, appareil photo, téléphone portable,...)**
- ▶ Verrouillez portes, coffre et antivol de direction
- ▶ Ne laissez pas à l'intérieur de votre véhicule des objets de valeur apparents qui pourraient attirer l'attention et la convoitise de personne malintentionnée,
- ▶ Ne quittez pas votre véhicule moteur tournant, même pour quelques minutes
- ▶ Dans votre propriété voire dans votre garage, ne laissez pas les clés sur le véhicule, rangez les dans un endroit discret (tiroir, etc...).

COMMENT SE PROTEGER CONTRE LES CAMBRIOLAGES DANS VOTRE COMMERCE - ENTREPRISE - BATIMENT INDUSTRIEL

Vous quittez votre commerce, entreprise ou bâtiment industriel pour la nuit, le week-end ou pour partir en vacances :

- ▶ Fermez tous les accès de votre magasin le soir en partant,
- ▶ Posez un système passif de fermeture devant votre vitrine (*rideau de fer, etc...*),
- ▶ Pour les entreprises et les commerces vendant des objets de valeur, n'hésitez pas à vous munir d'un ou de dispositif anti-intrusion (*alarmes, détecteurs de présence, vidéo surveillance, etc...*),
- ▶ Allez régulièrement à la banque pour déposer vos espèces dans la journée,
- ▶ **Faites connaissance avec les commerçants ou entreprises de proximité, échangez vos coordonnées afin qu'ils puissent vous contacter en cas de besoin,**
- ▶ Ne présentez pas, dans la mesure du possible, d'objets ou de matériels de valeur, à la vue dans les vitrines,
- ▶ Ne laissez pas à portée de la main tout ce qui peut aider le ou les malfaiteurs (*échelle, etc...*),
- ▶ Utilisez le renvoi d'appel sur votre téléphone plutôt qu'un message sur votre répondeur indiquant précisément votre absence,
- ▶ Prévenez vos proches et voisins de votre départ,
- ▶ Avertissez la gendarmerie d'un départ prolongé voire d'une présence ou attitude suspecte,
- ▶ Relevez les marques, n° de série, référence de vos matériels et prenez éventuellement des photos,
- ▶ Dans les commerces, soyez vigilant en présence de groupe de personnes dont certains membres cherchent à détourner votre attention pendant que leurs comparses procèdent à des vols sur vos étals, dans les rayons voire dans votre réserve.

Ces dispositions peuvent être adaptées pour la protection de votre domicile en sus des conseils suivants :

- ▶ Fermez tous les accès,
- ▶ Ne conservez pas de bijoux ou d'objets de valeur à votre domicile. A défaut pensez à les cacher,
- ▶ Demandez à un proche de relever le courrier et d'ouvrir les volets pendant une absence prolongée,
- ▶ Avisez la gendarmerie de votre départ dans le cadre de l'opération « TRANQUILLITE VACANCES »,
- ▶ Prenez la précaution de photographier vos meubles, bijoux et objets de valeur ainsi que de relever les marques et les numéros de votre matériel,
- ▶ Ne vous faites adresser vos chèques en envoi postal simple,
- ▶ N'hésitez pas à utiliser les dispositifs anti-intrusion (alarmes, détecteurs de présence, vidéo-surveillance,...)

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE SECURITE

- ADOPTEZ LE BON REFLEXE
- SIGNALEZ TOUTE SITUATION OU PRESENCE SUSPECTE A LA GENDARMERIE

(Tél.: n° 17 ou celui de votre brigade de gendarmerie)

Brigade de CHINON	02.47.93.57.80.
Brigade d'AVOINE	02.47.98.17.30.
Brigade d'AZAY LE RIDEAU	02.47.45.63.00.
Brigade de BOURGUEIL	02.47.97.21.40.
Brigade de LANGEAIS	02.47.96.17.50.
Brigade de L'ILE BOUCHARD	02.47.97.22.80.
Brigade de RICHELIEU	02.47.93.63.20.
Brigade de STE MAURE DE TOURAINES	02.47.72.35.60.
Pompiers :	18 ou 112 sur portable



ASSAD

L'Automne Paisible du Richelais

Est une association de service, de soins et d'aide à domicile. Elle a pour valeurs le respect de l'usager, la convivialité et n'a pas de but lucratif. Plaçant les personnes au cœur de son action, les membres de l'ASSAD de Richelieu veillent à ce que les prestations assurées soient conformes à leurs attentes et à leurs besoins, dans un esprit de confiance, de proximité, de rapidité et d'efficacité.

Un service pour aider les personnes dépendantes

Vous faites maintenant partie des seniors ou vous avez perdu momentanément ou durablement votre autonomie, suite à un accident ou à une maladie, notre association peut vous aider non seulement sur le plan ménager, mais aussi, au quotidien, en vous apportant, par la présence rassurante d'une aide à domicile, une écoute attentive et proche.

Pour la vie quotidienne, les services ménagers

L'aide à domicile est une professionnelle qui intervient pour aider à l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne des personnes rencontrant des difficultés passagères ou durables. L'ASSAD « Automne Paisible du Richelais » vous offre un service de qualité grâce à une équipe dynamique d'aide à domicile discrète, performante et dévouée.

Les aides à domicile vous aident à accomplir les principaux actes de la vie quotidienne : elles se chargent des travaux quotidiens de la maison : le ménage courant, la vaisselle, le repassage, le raccommodage, l'aide à l'habillage, au lever et au coucher ... Elles peuvent aussi accompagner la personne dans ses sorties (au marché, au musée, au lieu de culte ...) ou encore l'aider dans ses démarches administratives. Un lien social est ainsi maintenu, chaque jour, dans un esprit de service et de contact humain.

Pour vous renseigner, Mme Véronique DOUBLET, directrice et responsable du secteur et Mmes Dominique BURY et Claudette BOISDY, agents de bureau, se mettent à votre disposition. Elles étudieront avec vous la solution la mieux adaptée à votre cas.

N'hésitez pas à prendre contact au 02 47 58 26 21 ou au bureau 9, Grande Rue 37120 Richelieu



38 rue Henri Proust – appartement 9
37120 RICHELIEU



SERVICE TRAVAILLEUSE FAMILIALE

La travailleuse familiale assume une mission sociale directement au domicile des familles. Cette action vise à maintenir l'équilibre familial lorsqu'il est plus ou moins perturbé par une maladie ou des difficultés sociales.

C'est une professionnelle qui est à l'écoute des besoins des familles aidées qui peut accompagner la mère de famille ou assumer momentanément sa fonction sous tous les aspects psychologiques, affectifs, administratifs, ménagers, etc.

En cas de besoin ☎ 02.47.58.12.19



SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Ce service est destiné aux personnes de plus ou de moins de 60 ans, est composé de son équipe d'aide à domicile sillonnant dans tout le canton pour effectuer les tâches ménagères, l'aide aux courses, aux repas, à la toilette, à la promenade, pour effectuer la cuisine et est géré par une responsable.

Vous sortez de l'hôpital, vous êtes fatigués, n'hésitez pas à nous appeler nous sommes là avant tout pour vous renseigner, nous étudierons votre situation.

Le service s'occupe de toutes les formalités administratives, des démarches auprès des caisses ainsi que les déclarations à l'urssaf et effectue les fiches de salaire. L'Admr travaille en partenariat avec les services sociaux, le conseil général, les maires, le service des tutelles, les médecins...

En cas de besoin Contacter Me DERNONCOURT ☎ 02.47.58.12.19



SERVICE de SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Ce service est destiné aux personnes de 60 ans et +. Il intervient sur demande du médecin, de l'hôpital, de la famille, d'un voisin ou du patient lui-même.

Des aides-soignantes se déplacent à domicile pour des soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, préventions d'escarres, mobilisation...).

Le service comprend 34 places et est en relation avec les médecins, les hôpitaux, les Assistantes sociales.

Si le service est complet, la responsable est là pour trouver une autre solution.

En cas de besoin Contacter Melle COTET ☎ 02.47.58.12.19



La MSA de TOURAINE

proche des assurés agricoles

Elections MSA : agir pour une protection sociale efficace et solidaire

Du 5 au 20 janvier 2010 et comme tous les 5 ans, les assurés agricoles vont élire par correspondance les délégués qui les représenteront.

La MSA est une organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la population agricole : exploitants, salariés, employeurs de main-d'oeuvre et retraités, soit près de 70 000 personnes en Loir et Cher et en Indre et Loire.

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Organisés au sein de 45 échelons locaux, les délégués font le lien direct entre vous et la MSA. Ils participent sur le terrain au développement des services offerts par la MSA à ses ressortissants. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

La participation massive des électeurs au vote de janvier 2010 permettra aux élus de mieux défendre les intérêts des assurés agricoles

Composition de l'échelon local de Richelieu

Présidente :

Annie DAMOUR - CHAVEIGNES

Vice-Présidente :

Lucienne GOUINEAU - LEMERE

Délégués :

BRASLOU

Roland ARNAULT
Francis BONNET

LA TOUR SAINT GELIN

Frédéric JAUTROU

RAZINES

Bernard HERAUD
Gino MORON

BRAYE SOUS FAYE

Claudy RAIMBAULT

LIGRE

François PRETESEILLE

RICHELIEU

Michel AUBERT

COURCOUE

Dominique GERARD
Antony BACLE

MARIGNY MARMANDE

Mireille AUBERT

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Adresse : Le Bourg 37120 CHAVEIGNES

Téléphone : 02 47 58 16 74

Fax : 02 47 95 31 16

Adresse électronique : mairiedechaveignes37@wanadoo.fr

PERMANENCES DU MAIRE

Lundi de 8 H 30 à 12 H 00

Mercredi de 14 H 00 à 16 H 00

Vendredi de 13 H 30 à 17 H 00

HORAIRE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi de 9 H 00 à 12 H 30

Mardi de 8 H 15 à 12 H 30

Mercredi de 14 H 00 à 16 H 00

Jeudi de 8 H 15 à 12 H 30

Vendredi de 14 H 00 à 17 H 00

BOITE AUX LETTRES

La boîte aux lettres se situe en face de la mairie, de l'autre côté de la place, contre le mur. Elle se trouve dans un groupe de boîtes, en haut à gauche. Elle est de couleur marron.

QUELQUES RECOMMANDATIONS COMMUNALES

Nous avons engagé depuis plusieurs années un lourd programme de réfection pour l'écoulement de nos eaux pluviales, trottoirs, fossés, mais surtout chemins et voirie (temps et finances). Que chacun y soit donc attentif (propriétaires riverains, usagers) dans un même souci de commodité, d'utilisation et de sécurité pour tous.

Attention à la vitesse, au tonnage, à l'élagage des arbres et haies, aux effondrements de murs...

Essayons également de respecter notre environnement, trop de détritus et autres sont ramassés en divers endroits de notre commune. Nous vous rappelons à cet effet qu'une déchetterie existe et que des conteneurs à papier et à verre sont mis à votre disposition (avec à proximité, bac pour capsule, bouchons...).

Le brûlage de déchets (branches, feuilles...) est une tolérance en période d'hiver dans nos milieux ruraux et non un acquis. Les déchets verts sont admis en déchetterie pour revalorisation. A proscrire donc pour éviter les désagréments d'odeurs et de voisinage.

LES HABITANTS ONT LA PAROLE

Une nouvelle rubrique se met en place à la fin du bulletin municipal, intitulé « Les habitants ont la parole ». Si vous souhaitez apporter un témoignage sur un fait historique, un évènement, une anecdote sur la vie passée ou présente de notre commune, merci de nous contacter, vos propos seront rapportés dans les bulletins à venir. Aujourd'hui, nous vous relatons l'histoire de moulins sur la Commune de CHAVEIGNES. Alors à vos plumes et crayons et à bientôt.



13^{ème} Marché Fermier - Marché Gourmet 2009

Comme de coutume à Chaveignes, le 3^{ème} dimanche est réservé à notre Marché fermier - Marché gourmet. Et cette année encore pas moins d'une soixantaine d'exposants nous ont présenté des produits variés et de qualité, tels le pain d'épices, le safran, les fouées, les légumes frais, les œufs bio, le cresson, le sel de Guérande, le miel crémeux d'acacia mais aussi les rillons ou le foie gras...

Nous tenons à remercier les associations, les bénévoles, les partenaires, les intervenants et toutes les personnes qui oeuvrent à la réussite de notre marché. Un merci tout particulier à M. Jean Méré qui valorise et rend hommage à la qualité de nos produits du terroir. Nous remercions aussi le Comité des fêtes organisateur du convivial repas proposé dans la salle des fêtes.

Dans le Presbytère, Mme Bécognée, libraire à Loudun nous a ravies par sa sélection d'ouvrages de grande qualité. Ces livres ont la particularité de faire découvrir le monde qui nous entoure et de sensibiliser petits et grands à l'environnement, de proposer des guides de jardinage, mais aussi de suggérer des activités, jeux et jouets à réaliser à partir de matières naturelles et qui rappellent parfois les jouets d'antan. Ce lieu de lecture spécifique est une rareté à découvrir !

Il est nécessaire d'apporter chaque année de la nouveauté, surprendre avec des savoir-faire différents et qui sont dignes de notre marché ; nous avons été comblés avec l'exposition de M. Patrick Chauvet venu de Saint-Georges-sur-Arnon (36) qui accordait tôt le matin courges, carottes à coulis, concombre et légumes en tous genre qu'il transforme en instruments de musique. Ce sculpteur et musicien présentait aussi dans des écrins, des cannes, bambous, cornes et bois précieux qui ont tous la particularité d'émettre des sons très étranges, perceptibles nulle part ailleurs. Puis Roy Grauve, Jo Tapdur et Mike Hégu, les Trois agents de la Fanfare Burlesque d'Intervention (FBI) sont venus pour l'occasion élucider un mystérieux fait divers musical à Chaveignes. Et pour mener leur enquête, ils ont mis à contribution les témoignages des passants afin de glaner quelques menus indices, au son des génériques de séries B (Magnum, Mike Hammer...), de dessins animés (Inspecteur Gadget, Tex Avery...) ou encore des meilleurs films d'espionnage (James Bond, Mission Impossible...).

Un des moments musicaux fort fut la rencontre entre ces musiciens où se mêlent alors le son des instruments végétaux, les cuivres et percussions : inoubliables !

La chorale de nos amis anglais dirigée par M. Goodchild était au rendez-vous tout comme le groupe de danse Country qui initia au final les spectateurs.

Les enfants des écoles du canton comme chaque année, et nous pouvons les féliciter, nous ont offert un spectacle très coloré dans la cour du Presbytère avec une présentation recherchée de leurs cucurbitacées. Et un lâcher de ballon comme un bouquet final s'élança dans le ciel de Touraine.

